

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024/292

Objet : Arrêté établissant le tableau d'avancement de grade pour l'année 2024

Le Maire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2024/06/02 du 17 juin 2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° RH 2021/178 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2021,

Vu l'arrêté n° RH 2024/076 portant prolongation des Lignes Directrices de Gestion jusqu'au 31 décembre 2024

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Attaché Principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
THEBAUD Sylvie	Attaché	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promovables* :		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint du Patrimoine principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ROBIN Marie	Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promovables* :		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BOUZEGZI Lucie	Adjoint d'animation	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promovables* :		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Chef de service PM principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GRANGER Christophe	Chef de service PM principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promu		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
AUNEAU Julie	Agent de maîtrise	1 ^{er} juillet 2024
COUBARD Sébastien	Agent de maîtrise	1 ^{er} juillet 2024
ALLAIRE Xavier	Agent de maîtrise	
MOUTIN Stéphane	Agent de maîtrise	

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	3	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promu		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LOGEAS Stéphanie	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} juillet 2024
BEN AGOU Carole	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
CREPEL Philippe	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
DERRIEN Thierry	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
GOURTAY Isabelle	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
HUGUET Nathalie	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
JARILLO José	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
PORCHE Marc	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
THOREL Jeannick	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	
YOMENI Marie-Louise	Adjt tech Pal 2 ^{ème} classe	

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
10	4	6

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promu		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à LE POULIGUEN Le 8 juillet 2024

Pour Le Maire et par délégation
Le Délégué aux affaires du personnel



Alain GUICHARD

Le Maire,

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois,

d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de L'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex 1
ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr